



## **Préavis au Conseil communal**

---

Requalification du plat de la Croix-Blanche (phase 2)  
et instauration d'une zone 30 km/h – Demande de  
crédits de construction

---

### **Services de l'urbanisme, architecture, énergie et durabilité**

### **Service des travaux et de l'environnement**

Mme la Municipale Brigitte Crottaz & Monsieur le Municipal Roland Perrin

Préavis n° 23/2025 adopté par la Municipalité, le 16.03.2026

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Objet du préavis .....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Préambule .....</b>	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>Deuxième étape.....</b>	<b>4</b>
3.1	La place de la Croix-Blanche.....	4
3.1.1	Abattages et revégétalisation de la place : .....	7
3.2	La route de la Croix-Blanche.....	8
3.2.1	Négociations avec des propriétaires privés .....	9
3.2.2	Abattages et revégétalisation de l'espace public.....	12
<b>4</b>	<b>Concept d'éclairage .....</b>	<b>13</b>
<b>5</b>	<b>Déplacement de l'œuvre de l'artiste André Tommasini (1931-2011).....</b>	<b>14</b>
<b>6</b>	<b>Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Santacroce « Renforcer la durabilité selon un axe économique et industriel » .....</b>	<b>15</b>
6.1	Prise en considération dans le projet.....	15
<b>7</b>	<b>Procédures .....</b>	<b>16</b>
<b>8</b>	<b>Traitement des oppositions .....</b>	<b>16</b>
<b>9</b>	<b>Coûts de construction &amp; phasage.....</b>	<b>23</b>
<b>10</b>	<b>Aspects financiers .....</b>	<b>27</b>
<b>11</b>	<b>Aspects du développement durable .....</b>	<b>28</b>
<b>12</b>	<b>Conclusion .....</b>	<b>30</b>



## 1 Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite deux crédits de construction de respectivement CHF 1'891'000.- (un million huit cent nonante et un mille francs) pour la place de la Croix-Blanche et de CHF 3'451'000.- (trois millions quatre cent cinquante et un mille francs) pour la route de la Croix-Blanche concernant la deuxième étape de la requalification du plat de la Croix-Blanche.

## 2 Préambule

La première étape du projet a fait l'objet d'une demande de crédit de construction ([préavis n° 6/2024](#)) adoptée par le Conseil communal le 6 février 2024, celle-ci consistait à aménager les parcelles RF n° 532 et 590 (ancien terminus du bus TL n° 5). Un recours contre la décision en matière de signalisation routière (suppression/création des zones bleues) a toutefois retardé sa mise en œuvre.

Pour la deuxième étape, le présent préavis renvoie au préavis n° 6/2024 concernant l'historique du projet (chapitre 2), le phasage (chapitre 3) et son descriptif global (chapitre 4). Le chapitre 6 relatif à la deuxième étape est repris et complété ci-après.

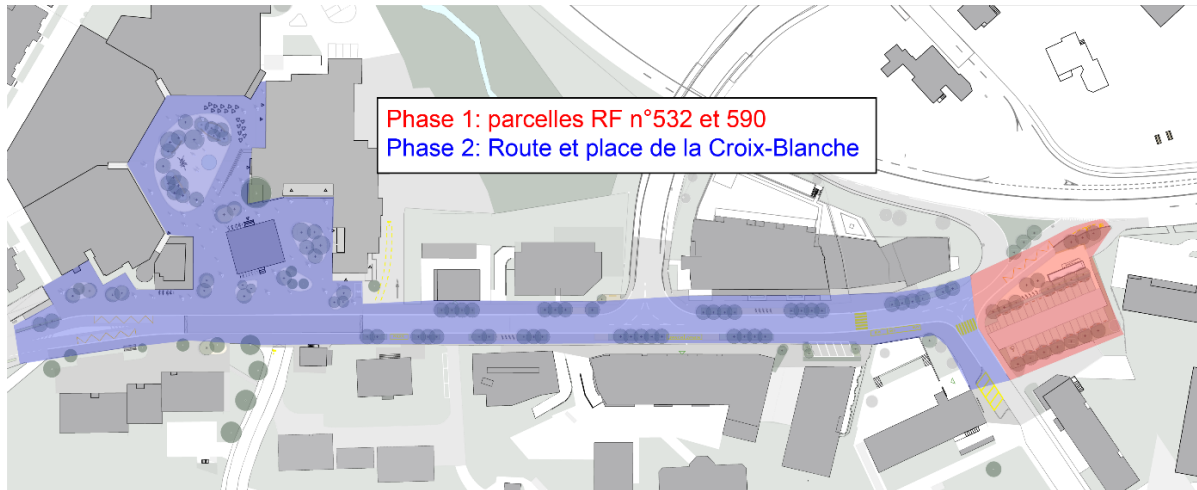


*L'Atelier du Paysage Sàrl, 2022*



### 3 Deuxième étape

Pour rappel, la deuxième étape concerne la route et la place de la Croix-Blanche :



Le projet de requalification du plat de la Croix-Blanche a pour objectif d'atténuer le caractère très routier de la route qui engendre actuellement un certain encombrement de l'espace. Dans l'ensemble, cette requalification doit permettre de sécuriser les cheminements des piétons et cyclistes, de modérer le trafic, de revaloriser l'espace public et de lutter efficacement contre les îlots de chaleur, notamment par la plantation de 90 arbres.

Donnant la part belle à la végétation et à la mobilité douce, ce projet constitue une belle opportunité d'améliorer la qualité de l'espace public afin de répondre aux vœux et aux attentes des Palinzard-e-s. L'objectif est d'offrir à la population un lieu de vie agréable pour tous les types de personnes afin de favoriser les rencontres. Le projet s'inscrit en continuité de la rénovation du complexe de la Croix-Blanche gérée par les Retraites Populaires et soumise à l'enquête publique au mois de mars 2026, projet comprenant la rénovation énergétique du complexe et la réorganisation du centre commercial.

La mise en place d'un plafond lumineux contribuera également à créer une ambiance qualitative et chaleureuse mettant ainsi en valeur cette centralité communale.

#### 3.1 La place de la Croix-Blanche

La démarche participative réalisée en 2021, « Dessine-moi l'avenir de la Croix-Blanche », a permis de faire ressortir les envies et souhaits des usagers de la place pour son projet de réaménagement, les améliorations souhaitées étaient notamment :

- une place ouverte, des terrasses ;
- des vitrines vivantes donnant sur la place ;
- de la verdure, des arbres ;
- des places de jeux, des bancs.

Toutefois, ce projet a dû tenir compte de deux contraintes :

1. l'accessibilité doit être garantie pour les pompier/ères. La situation actuelle ne respecte pas les normes en la matière (directives CSSP), car les véhicules doivent

pouvoir se stationner le long des façades en cas d'intervention. Les aménagements existants ne le permettent pas (bordures, arbres, bancs) ;

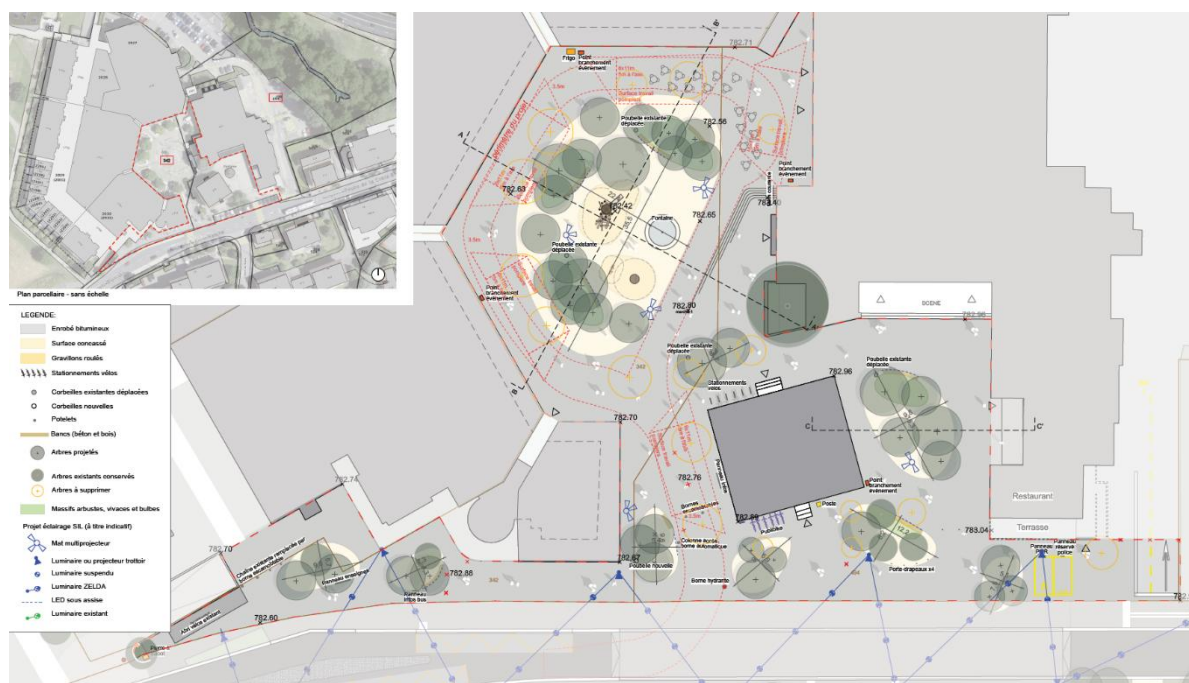
2. les livraisons pour la Salle des spectacles doivent pouvoir se faire en traversant la place. Malheureusement, il n'est pas possible de les réaliser depuis l'arrière, côté parking/caserne.

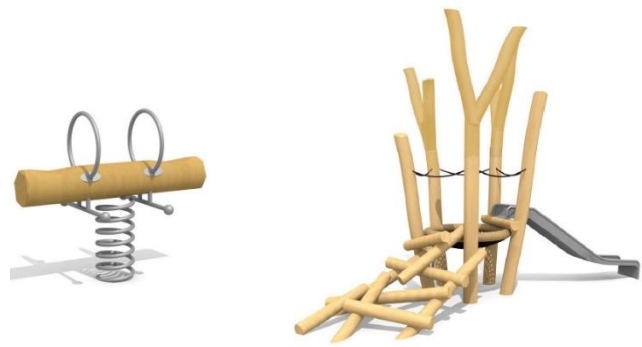
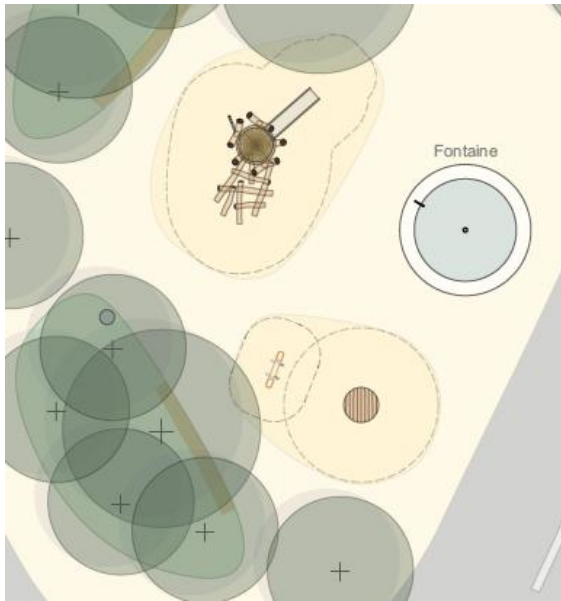
Le projet prévoit donc une remise à niveau de la place, avec une concentration des plantations, en pleine terre, en son centre. Cet espace sera délimité par un revêtement en concassé pour affirmer son caractère de place et accueillera des bancs, des jeux pour enfants et une fontaine. La géométrie de cet espace est donc le résultat des contraintes mentionnées ci-dessus.

Le long des façades, un espace doit être maintenu libre de toute construction et aménagement. Toutefois, il est possible d'y installer du mobilier urbain qui peut être déplacé rapidement en cas d'intervention par les pompier/ères. Il est donc possible pour un restaurateur d'y aménager une terrasse dont les tables et les chaises sont installées et rentrées quotidiennement. Il est également possible pour la commune d'utiliser cet espace pour tout type d'animation (marchés, fêtes, etc.).

Devant la Maison de Commune, la suppression des places de stationnement permettra une mise en valeur du bâtiment et l'aménagement de surfaces en concassé avec des plantations et des bancs. Ces aménagements sont compatibles avec les manifestations communales (marchés, fêtes de la mobilité/de la musique, etc.).

Enfin, l'accès à la place sera géré de manière à permettre des livraisons ponctuelles pour la salle des spectacles avec une circulation uniquement en marche avant pour diminuer les conflits avec les piétons.





*Ambiances recherchées (images d'illustration)*



### 3.2 La route de la Croix-Blanche

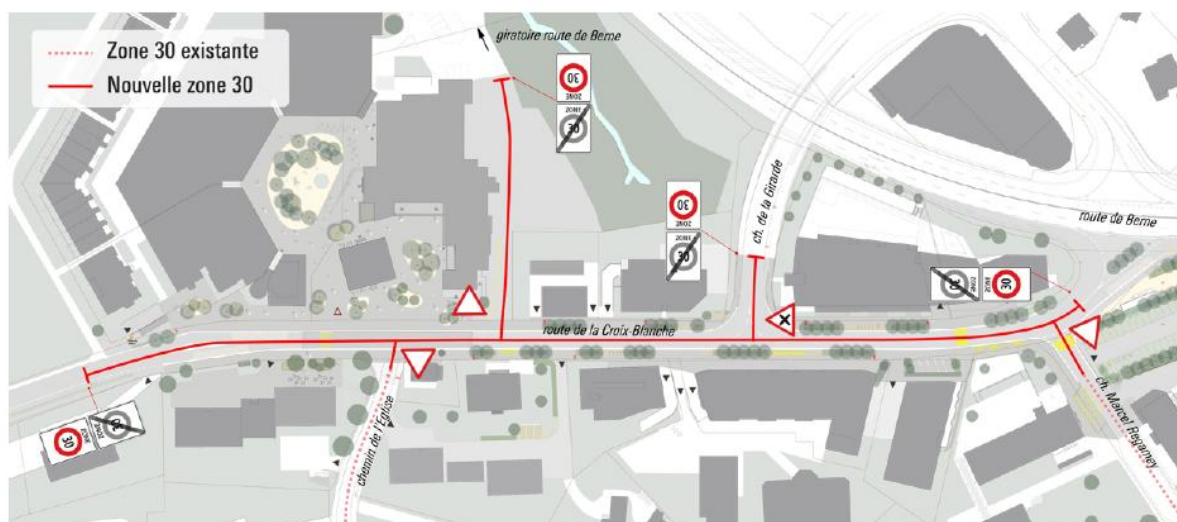
La route de la Croix-Blanche sur sa partie plate sera réaménagée pour mettre en place le nouveau régime de circulation (zone 30 km/h). La suppression des places de parc permettra une désimperméabilisation du sol et la création de bandes végétalisées avec la plantation d'arbres. Le gabarit de la chaussée est défini de telle manière à répondre aux normes de croisement entre les bus, en fonction des vitesses permises. L'arrêt de bus « Croix-Blanche » sera aménagé sur chaussée et sans possibilité de dépassement par les véhicules individuels motorisés.

Forts du constat que les vitesses pratiquées sur la route de la Croix-Blanche sont relativement basses pour un axe limité à 50 km/h (le 85% des utilisateurs roulent à 38 km/h ou moins), et conscients de la nécessité de sécuriser et tranquilliser ce secteur où cohabitent de nombreux usagers, le projet déploie donc une zone 30 km/h sur l'ensemble du secteur, avec un plateau surélevé au-devant de l'administration communale. Le projet prévoit un élargissement des trottoirs et la relocalisation partielle des places de stationnement sur la parcelle de l'ancien terminus du bus TL n°5. Un nouvel arrêt de bus sur chaussée et une arborisation sont également prévues sur ce secteur.



*La relocalisation partielle des places stationnement (27 des 34 places) sur l'ancien terminus du bus n°5 permet d'améliorer la qualité de l'espace public (images illustratives).*

Le plateau surélevé permettra d'affirmer le caractère central de la Croix-Blanche. Une traversée surélevée permet en effet de sécuriser les piétons et les vélos dans la continuité de la place tout en modérant le trafic circulant sur la Croix-Blanche.



Régimes de vitesse proposés

### 3.2.1 Négociations avec des propriétaires privés

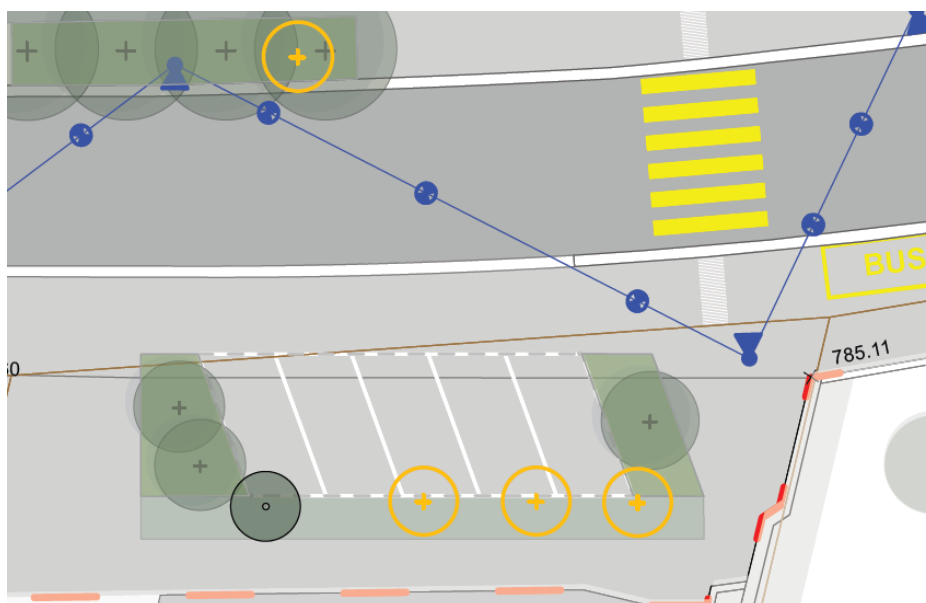
Comme mentionné ci-dessus, le projet de requalification du plat de la Croix-Blanche prévoit de supprimer les places de stationnement situées sur le domaine public (zone bleue) et les reporter sur le parking qui se crée sur l'ancien terminus de la ligne TL n° 5. Il y a toutefois deux endroits spécifiques sur des parcelles privées qui méritent une intervention dans le cadre de ce projet.

**1. Parcelles RF n°508, route de la Croix-Blanche 44, propriété de la CPEV, gérée par Cogestim :**



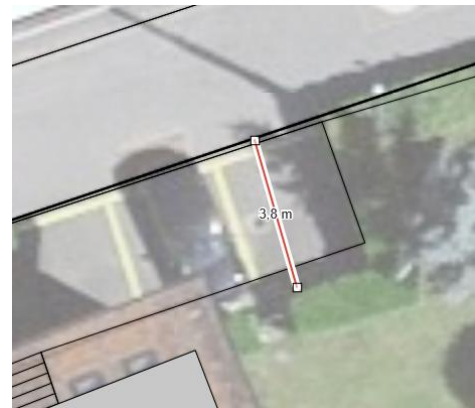
Sur cette parcelle, huit places de stationnement ont été aménagées en bordure du domaine public. Elles ont fait l'objet d'une autorisation en 1993. Sur ces huit places, cinq sont d'usages privées pour « Cathy coiffure » et la « Raiffeisen ». Trois places sont en zone bleue, sur le domaine privé.

Cet aménagement pose des problèmes du point de vue de la sécurité, puisque les véhicules manœuvrent sur le trottoir et la route en marche arrière. Les places privées étant au bénéfice de baux et d'une autorisation en bonne et due forme, la gérance ne peut logiquement pas envisager de les supprimer. La proposition est de supprimer en revanche les places en zones bleues et de repositionner les places privées de manière à améliorer la sécurité comme indiqué sur le plan ci-dessous, avec un déplacement du passage piéton pour éviter que des véhicules ne reculent dessus comme cela peut arriver avec la configuration actuelle. Un accord a été formalisé par convention afin de permettre de réaliser ces aménagements sur fonds privés, pour un coût de CHF 15'000.-.



**1. Parcelle RF n°514, route de la Croix-Blanche 32, propriété d'un fond de placement immobilier:**

Sur cette parcelle, trois places de stationnement privées sont aménagées en bordure du domaine public.



Ces places sont peu profondes (moins de 4 mètres), les véhicules débordent parfois sur le trottoir (domaine public). Le problème est identique au cas précédent, à savoir que les véhicules reculent sur le trottoir et la route avec les problèmes de sécurité que cela implique.

Il est donc proposé de relocaliser les places de stationnement à l'arrière de ladite parcelle, pour un montant de CHF 15'700.- selon le plan ci-contre (en rouge).

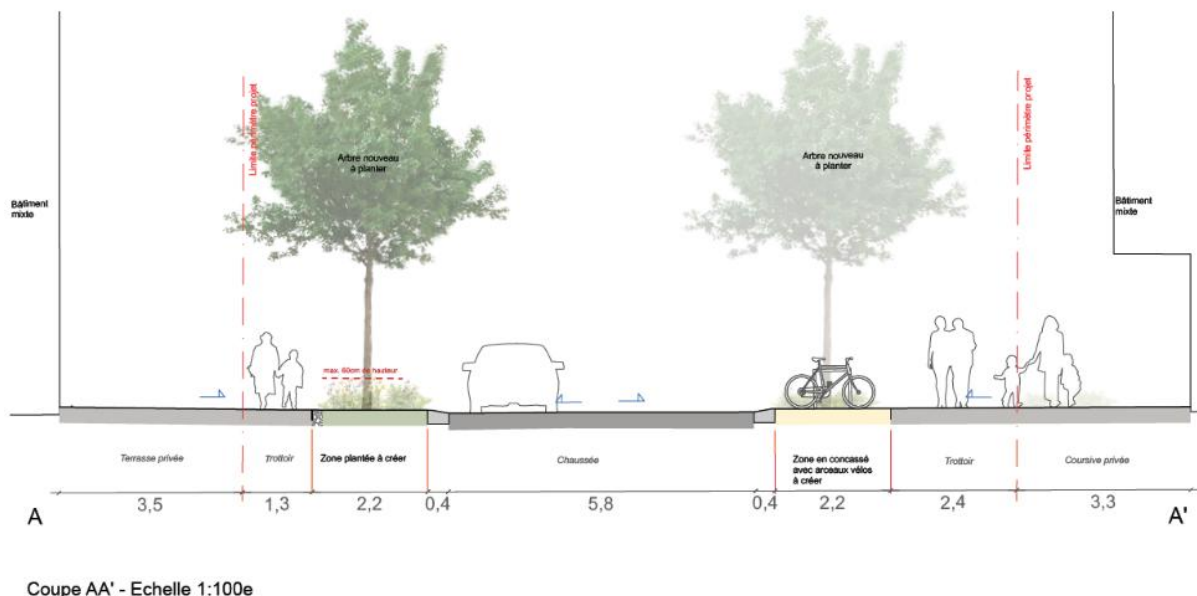
Cette proposition a été acceptée par le propriétaire via la signature d'une convention avec la Municipalité.



### 3.2.2 Abattages et revégétalisation de l'espace public

Sur la route, les arbres existants n'ont également jamais pu se développer et sont restés très modestes. Tous ces arbres survivent tant bien que mal, faute d'une fosse terreuse suffisamment grande pour permettre leur développement optimal. En témoignent leur croissance très limitée – seulement quelques centimètres par an – malgré plusieurs dizaines d'années sur place. Seuls deux arbres sont protégés au sens de la LPPNP, ils ont fait l'objet d'une demande d'abattage affichée au pilier public du 20 novembre 2024 au 19 décembre 2024.

Le projet prévoit donc de nouvelles plantations (53 arbres) en mettant en place des conditions de développement optimales (fosses terre-pierre, pieds d'arbres perméables, etc.). La suppression des places de stationnement permettra donc d'augmenter le nombre d'arbres sur la rue. Ceux-ci seront compatibles avec le passage des bus.

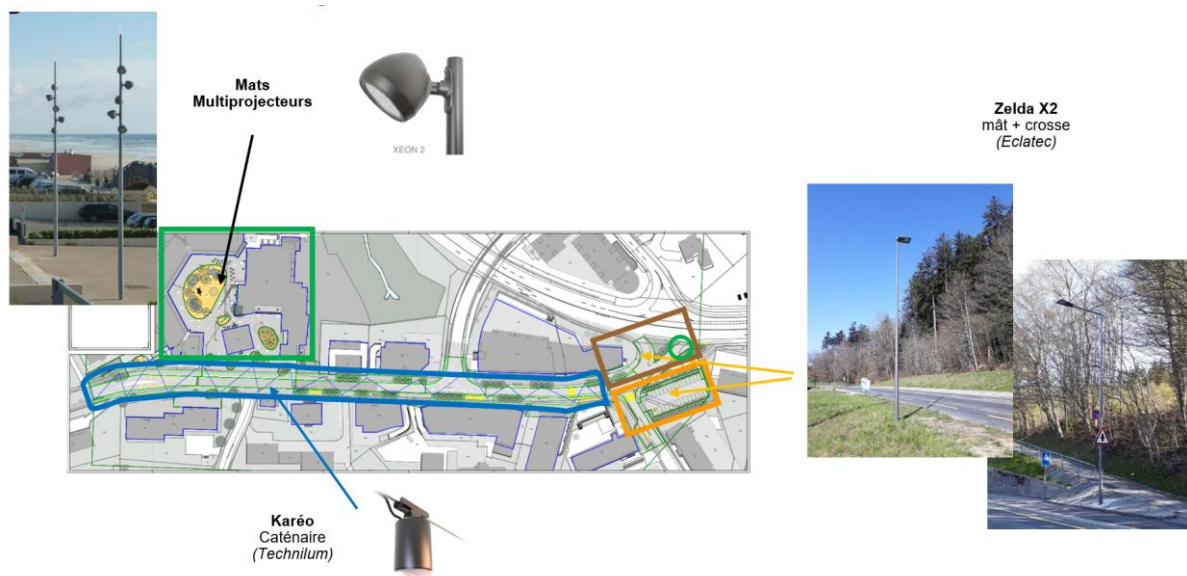


#### 4 Concept d'éclairage

Le concept d'éclairage retenu est issu du plan lumière établi en 2014. Ce dernier prévoyait la réalisation d'un plafond lumineux sur le plat de la Croix-Blanche ainsi que l'aménagement de mâts multiprojecteurs sur la place de la Croix-Blanche.

Pour résumer, les différents secteurs du projet comprendront :

- route de la Croix-Blanche : mâts renforcés avec un plafond lumineux en quinconce sur la zone 30 km/h ;
- place de la Croix-Blanche : Mâts multiprojecteurs avec banc lumineux en LED, fontaine éclairée ;
- passage piéton : Eclairage standard Zelda 6 m selon les principes de la commune ;
- accès à la RC 601 : Eclairage standard Zelda 6 m selon principes de la commune et en conformité avec la RC 601.



La mise en place de ce concept d'éclairage permettra de créer une ambiance nocturne intense qui se démarque du reste du territoire. L'objectif est donc de créer des repères visuels donnant la sensation « d'être dans un centre ».

## 5 Déplacement de l'œuvre de l'artiste André Tommasini (1931-2011)

La sculpture existante entre la Maison de Commune et la Salle des spectacles était à l'origine une fontaine. Elle est l'œuvre de l'artiste lausannois André Tommasini, décédé en 2011.

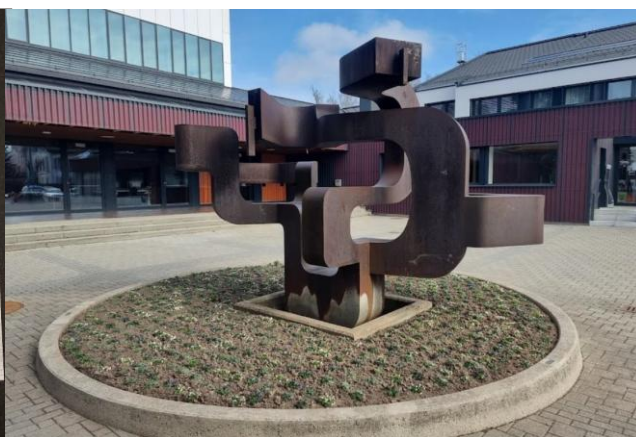
En 1976, il y a eu un « concours pour l'animation de la place de la Croix-Blanche ». L'objectif du concours était d'animer cet espace « par la forme, la couleur, l'eau et la lumière ». En 1991-1992, des travaux de réfection de ladite place de la Croix-Blanche ont eu lieu, lesquels ont compris une intervention sur la sculpture (ajout d'un bassin et révision de l'appareillage). Ces travaux avaient contrarié l'artiste qui avait fait part de son mécontentement à la Municipalité.

La fontaine a ensuite cessé d'être exploité car le bassin créé comprenait des petits orifices souvent bouchés ce qui avait pour conséquence de le faire déborder.

Il a donc été comblé et des plantations saisonnières sont mises en place par les espaces verts. La situation s'est donc malheureusement largement écartée des intentions voulues à l'origine par l'artiste. Pour cette raison et dans l'optique de redonner un nouveau visage à la place de la Croix-Blanche, il est proposé de déplacer cette œuvre, en principe au cimetière.



*La sculpture en 1976, sans bassin*



*Situation actuelle*



## **6 Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Santacroce « Renforcer la durabilité selon un axe économique et industriel »**

Par le présent préavis, la Municipalité souhaite également répondre à une demande formulée dans le cadre du postulat cité en titre, déposé par M. le Conseiller communal Santacroce en date du 14.12.2021.

*« Planifier des actions locales et régionales au service de la durabilité*

*Point n°2 : Nous demandons à ce que la gestion des eaux soit optimisée dans le cadre du réaménagement du plateau de la Croix-Blanche et de la place des Croisettes ; en effet, la Municipalité pourrait améliorer la récupération des eaux de surface en aménageant des volumes de rétention longitudinaux en bordure de route qui éviteront la saturation des canalisations d'eau claire. Le bénéfice attendu est double dans la mesure où les collecteurs seront moins sollicités et où le taux d'humidité maintenu profitera aux arbres, à la végétation herbacée et ligneuse. »*

### **6.1 Prise en considération dans le projet**

La problématique de l'évacuation des eaux de ruissellement, en particulier lors de fortes précipitations, doit répondre à deux exigences principales :

- évacuer rapidement l'eau des surfaces carrossables pour assurer la sécurité des usagers ;
- ne pas évacuer l'eau trop rapidement dans les collecteurs principaux pour éviter de les surcharger.

Les nouvelles grilles sont disposées régulièrement le long de la chaussée, en fonction des pentes et des dévers, qui permettent d'assurer la première exigence. Le projet propose, lorsque cela est possible, d'envoyer les eaux qu'elles récoltent dans les nouvelles fosses pour les arbres plutôt que directement au collecteur, ce qui est avantageux par rapport au deuxième point concernant la surcharge des collecteurs. En effet, il est prévu d'envoyer les eaux de ruissellement dans les nouvelles fosses pour arbres dont le mélange de remplissage a une composition qui permet un certain volume de stockage des eaux qui y sont déversées. Le projet prévoit de réaliser une chambre de répartition connectée à un drainage permettant d'alimenter l'entier de la fosse en eau.

Ce système présente plusieurs avantages au niveau de la gestion des eaux :

- meilleur lissage des pics de débits lors d'orages ou évènements extrêmes, liés à l'écoulement rapide de l'eau sur des surfaces imperméables. En effet, les volumes des fosses ont un effet de bassins de rétention évitant ainsi un envoi direct à la canalisation ;
- le fond des fosses est perméable, ce qui va permettre localement à une partie de l'eau de pouvoir s'infiltrer directement dans le sol ;
- un apport plus important et régulier d'eau favorise la croissance des arbres et leur donne plus de réserve pour les périodes plus sèches.

Le passage dans l'une des fosses à arbre permet donc de réduire l'intensité des pointes de débits et de diminuer la quantité d'eau envoyée au réseau. Par sécurité, un système de trop-plein est prévu afin d'éviter dans tous les cas une stagnation d'eau en bord de chaussée.

## 7 Procédures

Selon la loi sur les routes (LRou), tout projet routier communal est soumis à un examen préalable de la DGMR avant la mise à l'enquête publique.

Un premier dossier a été soumis à la DGMR en date du 9 octobre 2023. Un préavis négatif a été rendu par la DGMR le 19 décembre 2023 car des adaptations devaient être effectuées, notamment l'obligation de renoncer à une zone 20 km/h en raison des bases légales applicables.

Un dossier mis à jour a ensuite été transmis pour nouvel examen préalable le 8 mars 2024. Un nouveau préavis négatif a été délivré par la DGMR le 10 juin 2024 en raison d'aspects techniques à modifier.

L'envoi d'un nouveau dossier mis à jour le 29 juillet 2024 a enfin permis à la DGMR de rendre un préavis positif le 23 septembre 2024. Les rapports d'examen préalable sont joints en annexes (2).

En plus des démarches déjà mentionnées dans le préavis 6/2024, une séance d'information publique a eu lieu le 22 janvier 2024 sous la forme d'une exposition publique des plans du projet, au grand foyer de la salle des spectacles.

Conformément aux bases légales en vigueur, le projet de requalification du plat de la Croix-Blanche a fait l'objet des enquêtes publiques suivantes (voir notamment les plans de mise à l'enquête en annexe 3) :

1. Réaménagement de la place de la Croix-Blanche : Enquête CAMAC n°237'737, du 20.11.2024 au 19.12.2024 → 1 opposition (retirée)
2. Requalification de la route de la Croix-Blanche : Enquête selon la Loi sur les routes (LRou), du 20.11.2024 au 19.12.2024 → 9 oppositions (dont une retirée)
3. Avis d'abattages concernant 2 arbres sur la route de la Croix-Blanche, affiché au pilier public du 20.11.2024 au 19.12.2024 → 1 opposition (retirée)
4. Publication selon l'OSR concernant les signalisations routières et la mise en place d'une zone 30 km/h : a fait l'objet d'une publication de la part de la DGMR le 26.11.2024 → pas de recours

## 8 Traitement des oppositions

Les enquêtes n° 1 et 3 sont de compétence municipale. Le permis de construire concernant la place de la Croix-Blanche ainsi que la demande d'abattage seront autorisés en cas d'approbation du présent préavis. La publication n°4 peut uniquement faire l'objet de recours, ce qui n'a pas été le cas.

Enfin, le projet de requalification de la Route de la Croix-Blanche (n° 2) a suscité neuf courriers d'oppositions de la part des commerçant-e-s et de riverain-e-s.

La Municipalité a dès lors organisé deux séances de conciliation, les groupes ayant été définis en fonction de la nature et de la provenance des oppositions.

La première séance de conciliation a eu lieu le 10 février 2025. À la suite de cette séance et à l'envoi du procès-verbal en date du 3 mars 2025 (annexe 4), sept personnes ont

maintenu et confirmé leur opposition par courrier et une personne n'a pas donné suite (M. Pierre Morath, New Concept Sports). Celle-ci est donc déclarée maintenue.

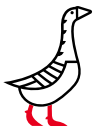
		<b>Opposants</b>	<b>Oppositions</b>
<b>N° opposition</b>	<b>1.1</b>	<b>M. Pierre Morath, New Concept Sports Route de la Croix-Blanche 25</b>	<b>Déclarée maintenue</b>
	<b>1.2</b>	<b>Mme Anna Maria De Nisi, Institut Aphrodite Beauté Sàrl Route de la Croix-Blanche 42</b>	<b>Maintenue</b>
	<b>1.3</b>	<b>Mme Sandra Monnin-Bernasconi, Ostéopathe Route de la Croix-Blanche 42</b>	<b>Maintenue</b>
	<b>1.4</b>	<b>M. Daniel Lévy, SUSHI ZEN SA Route de la Croix-Blanche 25</b>	<b>Maintenue</b>
	<b>1.5</b>	<b>M. Michaël Diserens, MD Assurances &amp; Conseils SA Route de la Croix-Blanche 33</b>	<b>Maintenue</b>
	<b>1.6</b>	<b>M. Claudia Warpelin, Claudia Couture Route de la Croix-Blanche 33</b>	<b>Maintenue</b>
	<b>1.7</b>	<b>Mme Françoise Krebs, habitante Chemin de Près-les-Bois 17</b>	<b>Maintenue</b>
	<b>1.8</b>	<b>M. Martial Diserens, Diserens Finances SA Route de la Croix-Blanche 33</b>	<b>Maintenue</b>

<b>Motifs d'opposition</b>	<b>Réponses de la Municipalité</b>
<p><b>N° opposition : 1.1/1.2/1.3/1.5/1.6/1.8</b></p> <p><i>Suppression de l'ensemble des places de parc le long de la route malgré le fait que d'autres soient proposées vers l'ancien terminus du bus n°5 au bout de la route de la Croix-Blanche</i></p>	<p>Le projet prévoit en effet la construction d'un nouveau parking sur l'ancien terminus du bus n°5, à titre de mesure de compensation.</p> <p>Au total, le projet prévoit une diminution de 7 places de stationnement justifiée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'évolution des comportements des usagers ;</li> <li>• Les enjeux de sécurité et d'attractivité de la rue ;</li> <li>• L'augmentation de l'offre de stationnement pour les vélos ;</li> <li>• L'excellente desserte du site en transports publics</li> </ul> <p>La suppression des places le long de la rue permettra d'améliorer grandement la</p>

	<p>qualité de l'espace public notamment en permettant une véritable végétalisation des espaces rendus à la nature.</p> <p>Il est également précisé qu'en plus de la compensation projetée avec la création d'un nouveau parking public de 24 places, les commerçant-e-s ayant des besoins spécifiques peuvent prendre contact avec leur gérance et louer des places sur le domaine privé. Le cabinet d'ostéopathie pourrait par exemple louer une place réservée aux patients du cabinet.</p> <p>Ceci est d'autant plus pertinent que les zones bleues ne sont pas réservées aux commerçant-e-s et peuvent être utilisées par tout type d'usager. Leur disponibilité n'est donc pas garantie pour les client-e-s et les patients.</p> <p>D'autre part, il est précisé que la Municipalité a fait le choix de maintenir les deux places de livraison sur la rue, donc sur le domaine public. Elle aurait pu estimer que ces places de livraisons répondent à des besoins privés et qu'en conséquence elles auraient dû être relocalisées sur le domaine privé.</p>
<p>1.1/1.2/1.3/1.5/1.6</p> <p><i>Manque de considération de l'ensemble des commerçant-e-s en place le long de cette route</i></p>	<p>La Municipalité est vivement surprise par cet argument. Il est rappelé que les parcelles de l'ancien terminus du bus n°5 ont été acquises en 2021 et que le projet de création du nouveau parking a pour unique but de compenser les places supprimées le long de la route de la Croix-Blanche pour justement tenir compte des besoins des commerçant-e-s !</p> <p>Elle a également prévu de maintenir les deux places de livraison sur le domaine public pour tenir compte des besoins des commerçant-e-s alors qu'elles auraient pu être également supprimées.</p>
<p>1.1/1.2/1.3/1.4/1.5/1.6</p> <p><i>Le manque de client-e-s. Ils n'auront plus la possibilité de s'arrêter pour une durée très courte, en face, pour acheter quelque chose. Moins de personnes qui s'arrêtent = moins</i></p>	<p>Le nouveau parking sera situé à proximité immédiate des commerces, le stationnement y sera d'ailleurs plus sécurisé. Le parking sur les zones bleues</p>



<p><i>de passage, donc baisse du chiffre d'affaires pour des commerçant-e-s déjà étranglés par la crise !!</i></p>	<p>actuelles n'est pas aisé (en latéral) et présente des problématiques de sécurité avec notamment des empiètements sur la voie contraire lors des manœuvres de stationnement ou des conflits avec les cyclistes. De plus, le nouveau parking conservera le régime de stationnement en zone bleue dont la durée de stationnement est idéale pour les commerçant-e-s car cela permet un certain tournus des véhicules tout en conservant un régime de gratuité.</p>
<p>1.1/1.2/1.3/1.4/1.5/1.6</p> <p><i>La baisse du chiffre d'affaires, que cela soit pendant les travaux ou après ces travaux</i></p>	<p>Toutes les mesures possibles seront prises pour créer le moins de nuisances pendant les travaux. Le phasage du projet prévoit de construire le nouveau parking en premier, ceci afin de ne pas supprimer les places de stationnement temporairement pendant les travaux. L'offre en stationnement sera donc garantie en tout temps.</p> <p>D'autre part, après les travaux, de nombreuses études récentes démontrent au contraire que des aménagements de qualité augmentent la fréquentation des centralités concernées.</p>
<p>1.1/1.2/1.3/1.4/1.5/1.6</p> <p><i>Comment les personnes âgées, avec des difficultés de déplacement, handicapées et en chaise roulante pourront s'arrêter ou se faire déposer devant son magasin, son institut en supprimant l'ensemble des places de parc.</i></p>	<p>Il convient de préciser à nouveau que l'ensemble des places ne sont pas supprimées mais relocalisées, certes avec une diminution de 7 places pour les raisons évoquées ci-avant, à proximité immédiate de la rue, dans un parking plus sécurisé.</p> <p>La disponibilité des places actuelles en zone bleue n'est d'ailleurs pas garantie. Il n'est donc pas certain, même avec les aménagements actuels, de pouvoir stationner devant un commerce en particulier.</p> <p>Dans tous les cas, le projet prévoit de maintenir 2 places de stationnement pour personne à mobilité réduite (PMR).</p>



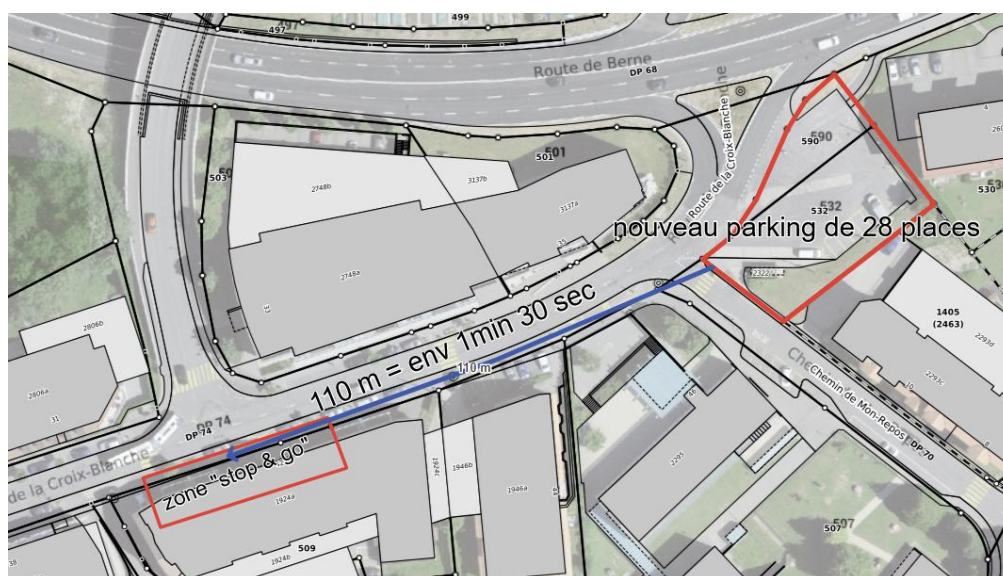
<p>1.1/1.2/1.3/1.4/1.5/1.6</p> <p><i>La suppression des places pour les livreurs qui, nous concernant et étant donné le volume de marchandises reçu chaque jour, est un ENORME problème.</i></p>	<p>Le projet prévoit le maintien des places de livraisons actuelles, de sorte que ce motif d'opposition est caduc.</p>
<p>1.1</p> <p><i>Je pense que cela serait très fâcheux pour la dynamique de notre commune que nous soyons poussés à partir ailleurs en raison d'un projet pour lequel nous n'avons jamais été consulté !</i></p>	<p>En 2021 la population a été consultée via la démarche « dessine-moi l'avenir de la Croix-Blanche », questionnaire ayant reçu 518 réponses !</p> <p>En 2021 également, des ateliers participatifs ont eu lieu, dont un avec les commerçant-e-s de la Croix-Blanche.</p> <p>Une séance d'information publique de restitution de ces démarches a eu lieu en 2022.</p> <p>Une exposition publique du projet de requalification du plat de la Croix-Blanche a eu lieu le 22 janvier 2024 à la salle des spectacles.</p> <p>L'Association des commerçant-e-s et artisan-e-s d'Épalinges a été sollicitée à chaque étape, via MM. Pagotto et Todaro. Des informations publiques ont également circulé via le journal « Le Palinzard » et le site internet de la commune.</p>
<p>1.2/1.3/1.4/1.5</p> <p><i>L'arborisation de la route est déjà largement suffisante et ne nécessite d'autres arbres qui sont prévu à la place des places de parc en zone bleue. Nous sommes de plus entourés de deux grandes forêts !!!</i></p>	<p>Le concept d'arborisation vise à utiliser le végétal pour atténuer l'aspect routier, l'hétérogénéité des constructions et structurer la rue avec la plantation d'arbres en coulisse et d'introduire une dimension fleurie à l'échelle des piétons.</p> <p>Les arbres existants plantés il y a environ 30 ans (!) ont une couronne d'à peine 3 mètres de diamètre. Ils survivent tant bien que mal dans leur petite fosse où le système racinaire est sans cesse en stress, tant hydrique en été que toute l'année en ce qui concerne les éléments nutritifs. Pour ces raisons, il est préférable</p>



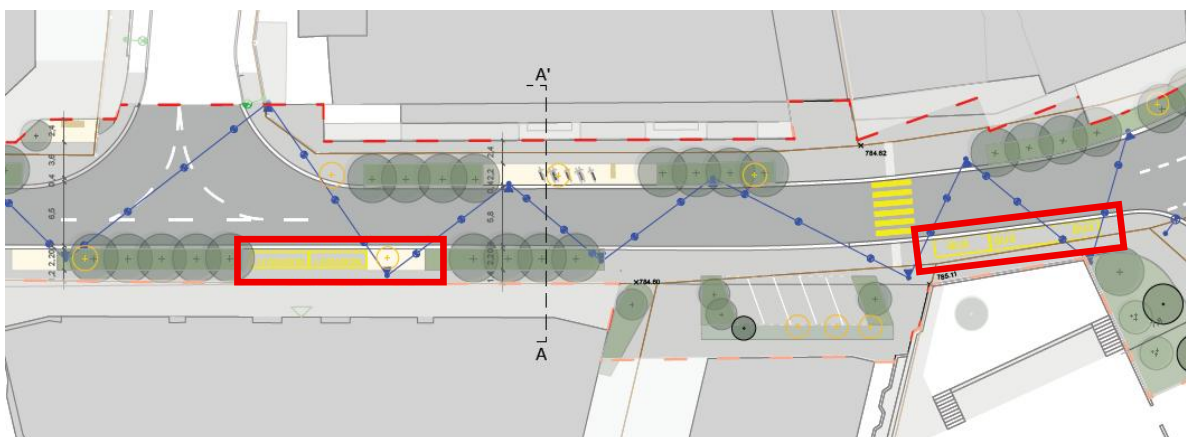
	<p>de replanter de nouveaux arbres avec des fosses adaptées, ceci afin que les futurs arbres puissent s'épanouir rapidement et sereinement. Sur le moyen à long terme, ils seront beaucoup plus efficaces pour lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbain. D'un point de vue paysager, ils contribueront à améliorer la qualité de l'espace public.</p>
<p>1.2/1.3/1.4/1.5</p> <p><i>La modification des arrêts de bus mettant des îlots, sans possibilité de dépasser ne sont en mon sens pas nécessaire, cela provoquera un engorgement et fera perdre du temps aux usagers de la route.</i></p>	<p>Les arrêts de bus Croix-Blanche et Giziaux (anciennement Marcel-Regamey) sont prévus sur chaussée et sans possibilité de dépassement par les transports individuels motorisés pour prioriser les transports publics, faciliter l'accostage du bus et augmenter la surface des espaces latéraux (trottoirs).</p> <p>Les zones bleues actuelles sont d'ailleurs beaucoup plus problématiques à ce sujet car chaque manœuvre de stationnement a pour effet d'entraver la circulation en bloquant le trafic.</p>
<p>1.5</p> <p><i>94.2% des 518 questionnaires remplis suite à l'étude globale faite en 2020 sont des palinzard-e-s. Cette étude date de 2020. On peut donc estimer que cette étude est représentative de 5% de la population... pas vraiment représentatif des 10'000 habitant-e-s de la ville d'Épalinges. Concernant cette même « étude », il est clairement mentionné que les participants veulent plus de places de parc et étendre la gratuité des parkings. En supprimant les zones bleues, cela va à l'encontre de cette « étude ».</i></p>	<p>Les résultats de ces démarches mentionnent clairement que la question du stationnement divise. C'est pour tenir compte des enjeux en présence et notamment ceux des commerçant-e-s que la Municipalité a décidé de créer un nouveau parking, elle aurait pu, à l'instar d'autres communes, supprimer totalement cette offre en stationnement et développer un autre projet sur ces parcelles.</p>
<p>1.7</p> <p><i>La commune accepte trop de gros projets immobiliers tout en supprimant des places de parc, de la mobilité pour les quartiers extérieurs qui sont de plus en plus lésés. Il faut observer les résultats des changements AVANT de tout changer.</i></p>	<p>L'ensemble des places ne sont pas supprimées, elles sont relocalisées en bout de rue afin de permettre d'améliorer la qualité de l'espace rue en favorisant la mobilité douce au détriment des véhicules motorisés.</p>

La Municipalité propose de lever ces oppositions.

Il est précisé que la Municipalité a rencontré à nouveau une délégation de l'Association des commerçant-e-s et artisan-e-s d'Épalinges en date du 8 septembre 2025. Lors de cette rencontre, les commerçant-e-s ont réitéré leur demande envers à la Municipalité concernant la nécessité de maintenir des places de stationnement sur la rue. Cette demande émane du fait que plusieurs commerçant-e-s sont concerné-e-s par de la vente à l'emporté, les client-e-s effectuant donc de brefs arrêts (« stop & go »). Selon cette délégation, des distances d'une à deux minutes à pied à parcourir sont contraignantes pour ce type de client-e-s.



La Municipalité ne souhaite pas remettre en question le concept du projet dont les enjeux dépassent l'unique question du stationnement. Néanmoins, pour aller dans le sens de cette demande, elle évaluera dans quelle mesure les deux places de livraison, maintenues pour tenir compte des besoins des commerçant-e-s, ainsi que les places « bus » (scolaires) pourraient être utilisées pour cette clientèle « stop & go ». D'autre part, pour répondre à une demande de la gendarmerie dont l'arrivée est prévue à l'horizon de juillet 2026, une place sera aménagée devant leurs futurs locaux. Les adaptations évoquées ci-dessus ne remettent pas en question le projet ni ses coûts.





La 2<sup>e</sup> séance de conciliation a eu lieu le 11 février 2025. Celle-ci concernait la société « SI Croix-Blanche SA », propriétaire de la parcelle 514 abritant le restaurant « Les Tramways ». Ladite société était représentée par Maître Vincent Bays.

À la suite de cette séance et à l'envoi du procès-verbal en date du 24 mars 2025, la société SI Croix-Blanche SA a déclaré maintenir son opposition en date du 19 septembre 2025.

Toutefois, des discussions se sont poursuivies entre le Service de l'urbanisme et lesdits propriétaires. Celles-ci ont permis de faire retirer cette opposition en date du 11 novembre 2025.

## **9 Coûts de construction & phasage**

Les coûts de construction sont détaillés dans le tableau ci-après et sont séparés entre la place de la Croix-Blanche et la route. Il est précisé que les devis ont été effectués en tenant compte de la possibilité de réaliser les travaux en deux phases distinctes. Dans ce cas, il n'y aurait donc pas de surcoût à prévoir, notamment concernant le dédoublement des installations de chantier, etc.

Comme expliqué dans le chapitre précédent, le projet routier peut encore faire l'objet de recours suite à son adoption par la Département compétent contrairement à la place de la Croix-Blanche qui bénéficie de toutes les autorisations nécessaires.

Il est précisé également qu'en raison des incertitudes temporelles relatives à la réalisation de ces deux étapes, en particulier concernant la route de la Croix-Blanche, les devis contiennent plusieurs prestations en option (comptabilisées). En fonction des ressources à disposition à l'interne lors de la réalisation des travaux, certaines options seront réalisées à l'interne et ne seront pas activées.

Toujours concernant les incertitudes temporelles et comme d'usage, le devis général intègre une part de divers et imprévus de 10% qui pourrait être entamés par une évolution des prix à la hausse en cas de réalisation dans plusieurs années en raison de l'inflation.

D'autre part, l'estimation de CHF 4'000'000.- préalablement annoncée et inscrite dans le plan des investissements pour cette requalification, issue d'une étude de faisabilité réalisée en 2016, ne tenait pas compte notamment de la réfection des réseaux souterrains, des coûts liés au projet d'éclairage public, de fontainerie, de déplacement des arrêts de bus et de la réfection du coffre de la chaussée. L'inflation des prix depuis 2016 doit également être prise en compte.

Il s'avère que l'encombrement des réseaux souterrains a nécessité des sondages afin de s'assurer de la position des nombreuses conduites et de la possibilité de planter des arbres le long de la route de la Croix-Blanche. Certaines déviations sont à prévoir pour assurer la faisabilité du projet. D'autre part, la chaussée nécessite des travaux d'ampleur et le réseau de canalisation d'eau clair des remises aux normes.

Le projet ne consiste donc pas uniquement à requalifier l'espace public, il concerne également des travaux sur les réseaux souterrains et la réfection complète de la chaussée qui a fait l'objet de nombreux colmatages en raison de fissures.

### **Contributions de tiers et réduction de l'amortissement via la taxe d'équipements communautaires :**

Dans le cadre de la rénovation du complexe de la Croix-Blanche, l'agrandissement projeté de la Migros sur un terrain communal, en porte-à-faux sur le parking extérieur, donnera lieu au versement d'une contribution pour empiètement de la part du propriétaire, la Caisse intercommunale de Pensions (CIP). Le montant de ladite contribution sera communiqué en temps utile lorsque l'accord entre les parties sera formalisé. Il est proposé d'utiliser ultérieurement cette somme pour financer en partie la requalification de la place de la Croix-Blanche. En effet, la rénovation du complexe de la Croix-Blanche permettra un lifting des façades et de réorganiser l'ensemble de la disposition des commerces au rez-de-chaussée, avec notamment des ouvertures (terrasses) sur la place. Il est dès lors essentiel de réaménager la place pour accompagner ces transformations et ainsi améliorer la qualité des aménagements qui favoriseront l'attractivité du site en faveur des commerçant-e-s et de la population.

D'autre part, il est proposé de recourir à la taxe sur les équipements communautaires afin de réduire l'amortissement comptable, ce point est détaillé dans le chapitre suivant.



**Tableau récapitulatif des coûts :**

Requalification de la place et de la route de la Croix-Blanche		
Devis estimatif - mars 2026		
	Place	Rte Croix Blanche
<b>1: Travaux de génie civil</b>		
	travaux préparatoires	207 363 CHF
	constructions réseaux enterrés	105 485 CHF
	fouilles et terrassements	107 405 CHF
	Bordures, pavages	13 130 CHF
	Chaussée et revêtements	198 892 CHF
	Canalisations et évacuation des eaux	146 647 CHF
	construction en béton coulé sur place	21 657 CHF
	<b>total 1.0</b>	<b>800 579 CHF</b>
<b>2: Aménagements extérieurs</b>		
• Mise en forme du terrain		
	Installation de chantier	35 000 CHF
Options	Etude phytosanitaire des arbres conservés	5 000 CHF
	fauchage à ras des surface en herbe	0 CHF
	arrachage et essouchages d'arbustes	0 CHF
	abattage d'arbres existants	35 000 CHF
• Constructions		
	banquettes en béton	35 700 CHF
	fontaine en béton (prix pour réalisation complète du bassin)	120 000 CHF
	autres travaux (main-courantes, assises bois pour bancs, fourniture)	23 330 CHF
• Jardins		
	plantations	124 000 CHF
	entretien plantations 3 ans	58 500 CHF
Options	visite en pépinière	2 000 CHF
	ensemencement	2 000 CHF
	arceaux vélos	5 500 CHF
	poubelles	8 000 CHF
	jeux enfants	31 000 CHF
	autres (potelets, porte drapeaux, déplacement Frigo, signalisation, etc.)	20 000 CHF
	<b>Total 2.0 avec options</b>	<b>505 030 CHF</b>
<b>3: Eclairage public</b>		
	matériel (mâts, luminaires, câblage)	50 000 CHF
	main d'œuvre (pose, raccordement, mise en service)	30 000 CHF
	éclairage provisoire pendant travaux	10 000 CHF
	suivi de chantier et coordination (SIL)	10 000 CHF
	<b>Total 3.0</b>	<b>100 000 CHF</b>
	<b>Total intermédiaire (coûts des travaux)</b>	<b>1 405 609 CHF</b>
<b>4 Assistance à maîtrise d'ouvrage et gestion des marchés publics</b>		
• Bureau spécialisé en procédure d'appels d'offres - 1,5% du coût des travaux		21 084 CHF
• Option: BAMO (pilotage, gestion des risques, aide à la décision, coordination) - 3% du coût des travaux		42 168 CHF
	<b>Total 5.0 avec options</b>	<b>63 252 CHF</b>
<b>5: Honoraires selon SIA 103 (honoraires restants = ~10% sur 15% au total)</b>		
• Phase 41: Appel d'offres et actualisation séries de prix - 20% du total des honoraires		42 168 CHF
• Phase 51 à 53 - 40 % du total des honoraires		
	phase 51: projet d'exécution (plans de détails, etc.)	84 337 CHF
	phase 52: Exécution: direction des travaux, etc.	
	phase 53: mise en service: décompte finaux, réception, etc.	
	<b>total honoraires</b>	<b>126 505 CHF</b>
• frais secondaires et prestations de tiers: géomètre, etc. - 10% du montant total des honoraires		12 650 CHF
	<b>Total 6.0</b>	<b>139 155 CHF</b>
<b>6: Provisions</b>		
• Réserve pour divers et imprévus - 10% du coût des travaux		140 561 CHF
	<b>Totaux HT des options - à titre indicatif</b>	<b>86 168 CHF</b>
	<b>Totaux HT des projets sans les options - à titre indicatif</b>	<b>1 662 409 CHF</b>
	<b>Totaux TTC des projets sans les options - à titre indicatif (+8,1%)</b>	<b>1 797 064 CHF</b>
	totaux avec les options HT	1 748 578 CHF
	TVA 8,1 %	141 635 CHF
	Totaux TTC	1 890 212 CHF
	<b>Totaux TTC arrondis</b>	<b>1 891 000 CHF</b>
	Total additionné place + route de la Croix-Blanche TTC	5 340 594 CHF

**Descriptif du tableau :**

Le coût total du projet de requalification de la place et de la route de la Croix-Blanche est estimé à CHF 5'341'000.00 (TTC). Ce montant se décompose en trois piliers principaux : la réalisation des travaux, l'encadrement technique (ingénierie et pilotage) et les provisions de sécurité.

**Travaux de génie civil et aménagements (Postes 1 à 3) :**

L'enveloppe dédiée strictement à la construction s'élève à CHF 1'406'000 pour la place de la Croix-Blanche et 2'803'000.- pour la route (HT). Cela comprend :

- La requalification routière : Assainissement des réseaux, nouvelles structures de chaussée et bordures.
- L'aménagement de la Place : Création d'un espace qualitatif incluant du mobilier urbain (fontaine, bancs), des plantations généreuses et un éclairage public moderne.
- Entretien : Une provision pour l'entretien des plantations durant les trois premières années est intégrée afin de garantir la pérennité de l'investissement paysager.

**Mandats de spécialistes et ingénierie (Postes 4 et 5) :**

Pour un projet de cette envergure (plus de 5 millions TTC), la Municipalité fait le choix d'un encadrement rigoureux :

- Assistance à Maître d'Ouvrage (BAMO) : Un budget de 3% est alloué pour garantir un contrôle indépendant de l'exécution, le respect du planning et la maîtrise des risques financiers.
- Appels d'offres : Un bureau spécialisé (1,5%) assurera la stricte conformité à la Loi sur les marchés publics (LMP/AIMP), garantissant une mise en concurrence transparente et optimale des entreprises.
- Honoraires d'ingénieur civil : Le solde du mandat (phases d'exécution et direction des travaux) représente 10% du montant des travaux, conformément à la norme SIA 103. Ce poste inclut également une provision pour les frais de géomètre et d'éventuels tests de laboratoire (contrôles de qualité).

**Sécurité budgétaire et TVA :**

Afin de prémunir la Commune contre les aléas inhérents aux travaux de sous-sol, une réserve pour divers et imprévus de 10% (soit respectivement 141'000.- pour la place et 281'000.- pour la route) a été constituée. Cette enveloppe de sécurité ne sera engagée qu'en cas de nécessité avérée.

Le montant total intègre enfin la TVA au taux actuel de 8,1%.

**Conclusion financière :**

Le crédit sollicité permet de transformer durablement le secteur de la Croix-Blanche. La structure de ce budget, incluant un pilotage fort (BAMO) et des réserves prudentes, offre au Conseil communal toutes les garanties d'une réalisation maîtrisée, limitant les risques de dépassement de crédit en cours de chantier.



**Subventions :**

La plantation d'arbres pourrait faire l'objet d'une subvention de la part du Canton, pour un montant de CHF 1'500.- par arbre, selon les critères actuels.

De même, les surfaces dégrappées pourraient également faire l'objet de subventions à hauteur de 30.-/m<sup>2</sup>.

Les chiffrages exacts et les demandes de subventions s'effectueront le moment venu auprès des services du Canton.

**10 Aspects financiers**

Les travaux du plat de la Croix-Blanche figurent au plan des investissements (CHF 4'000'000.-). Les crédits de construction sollicités s'élèvent à CHF 1'891'000.- TTC pour la place de la Croix-Blanche (sans tenir compte de la contribution de tiers mentionnée précédemment) et de CHF 3'451'000.- TTC pour la route de la Croix-Blanche. Ces projets feront recours à l'emprunt. Les charges d'intérêts annuelles (2%) sont de respectivement CHF 37'820.- pour la place de la Croix-Blanche et de CHF 69'020.- pour la route.

Par ailleurs, il est proposé de prélever CHF 1 million sur le fonds concernant la taxe sur les équipements communautaires, à raison de CHF 500'000.- par étape, pour diminuer les amortissements comptables.

Place de la Croix-Blanche	Impact sur les comptes annuels	
	Sans prélèvement sur le fonds d'équipement communautaires	Avec prélèvement sur le fonds d'équipements communautaires
Dépenses d'investissement nette	1 891 000 CHF	1 891 000 CHF
Prélèvement sur le fonds	0 CHF	500 000 CHF
durée de l'amortissement comptable	30	30
dépenses d'investissement après prélèvement sur le fonds	1 891 000 CHF	1 391 000 CHF
amortissement comptable annuel	63 033 CHF	46 367 CHF
Amortissement comptable annuel complémentaire l'année du prélèvement sur le fonds	0 CHF	500 000 CHF

Route de la Croix-Blanche	Impact sur les comptes annuels	
	Sans prélèvement sur le fonds d'équipement communautaires	Avec prélèvement sur le fonds d'équipements communautaires
Dépenses d'investissement nette	3 451 000 CHF	3 451 000 CHF
Prélèvement sur le fonds		500 000 CHF
durée de l'amortissement comptable	30	30
dépenses d'investissement après prélèvement sur le fonds	3 451 000 CHF	2 951 000 CHF
amortissement comptable annuel	115 033 CHF	98 367 CHF
Amortissement comptable annuel complémentaire l'année du prélèvement sur le fonds	0 CHF	500 000 CHF



## **11 Aspects du développement durable**

Le projet de requalification du plat de la Croix-Blanche s'inscrit pleinement dans les principes du développement durable, en mettant l'accent sur les dimensions sociale, environnementale et économique.

### Dimension économique

En réduisant la place accordée à la circulation motorisée au profit de zones de rencontre et de convivialité autour des commerces et restaurants de proximité, la requalification de la route et de la place de la Croix-Blanche contribue au dynamisme économique local. Les nouveaux aménagements sécurisés favoriseront une plus grande fréquentation du secteur, renforçant ainsi son attractivité. À terme, et comme le montrent plusieurs études, cela devrait générer des retombées économiques positives, notamment pour les commerces de quartier, en stimulant les flux piétons et en créant un cadre urbain propice à l'installation de nouvelles activités.

### Dimension sociale

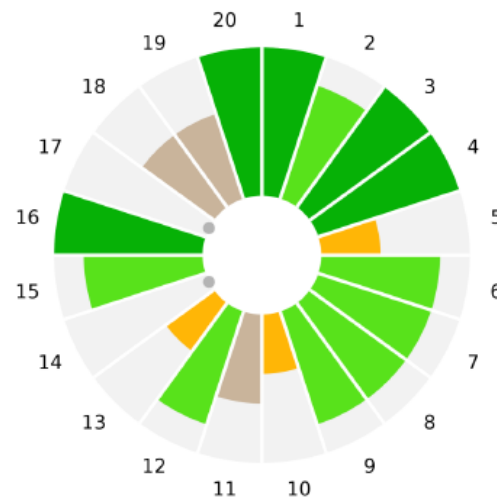
Ce projet repose sur une démarche participative impliquant directement les habitant-e-s du quartier ainsi que les commerçant-e-s. Leurs besoins et aspirations ont été intégrés dès les premières phases de conception afin d'élaborer des objectifs concrets visant à renforcer la cohésion sociale, tout en répondant aux différents besoins exprimés. En transformant des espaces aujourd'hui dominés par la circulation et le stationnement automobiles en lieux de rencontre et de vie collective, la requalification du plat de la Croix-Blanche permettra de retisser les liens sociaux, de favoriser l'inclusion et de renforcer le sentiment d'appartenance au quartier. Le mobilier urbain, les espaces de jeux et les zones piétonnes viendront soutenir cette ambition notamment avec le réaménagement de la place de la Croix-Blanche pour redonner au territoire palinard une centralité et offrir à sa population un lieu de rencontre et d'échanges dans des espaces qui n'étaient jusqu'alors réduits qu'à leurs fonctions de passage.

### Dimension environnementale

La requalification prévoit de donner la priorité aux mobilités douces (marche, vélo) et aux transports publics, tout en réduisant l'espace dévolu aux véhicules individuels motorisés. L'introduction de nouveaux espaces verts, la plantation d'arbres et l'amélioration de la perméabilité des sols favoriseront la biodiversité locale, limiteront les risques d'inondations et contribueront à atténuer les effets des îlots de chaleur urbains, de plus en plus fréquents avec les dérèglements climatiques. Ce projet s'inscrit donc aussi dans une logique d'adaptation durable du tissu urbain aux réalités environnementales actuelles.

## Synthèse

1. Mobilité	●	11	
2. Utilisation du sol	●	11	
3. Qualité de l'air extérieur et intérieur	●	11	
4. Cadre de vie et espace public	●	11	
5. Énergie	●	7	
6. Changements climatiques et risques	●	13	
7. Diversité biologique et espace naturel	●	15	
8. Qualité du sol et de l'eau	●	6	
9. Création de richesse	●	8	
10. Conditions cadre pour l'économie	●	9	
11. Résilience économique	●	8	
12. Compétitivité de l'économie et innovation	●	9	
13. Consommation de ressources	●	12	
14. Formation et éducation	●	4	
15. Égalité des chances	●	10	
16. Cohésion sociale	●	10	
17. Santé et prévention	●	3	
18. Culture, sport et loisirs	●	3	
19. Gestion publique	●	16	
20. Gouvernance et partenariat	●	16	



### Légendes

- Défavorable
- Défavorable avec points favorables
- Moyen
- Favorable avec réserves
- Favorable
- Pas concerné
- À approfondir

## 12 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :


### LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

- vu le préavis n° 23/2025 de la Municipalité du 16.03.2026 ;
- entendu le rapport de la commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

#### décide

1. d'octroyer un crédit de construction de CHF 1'891'000.- (un million huit cent nonante et un mille francs) pour la requalification de la place de la Croix-Blanche ;
2. d'octroyer un crédit de construction de CHF 3'451'000.- (trois millions quatre cent cinquante et un mille francs) pour la requalification de la route de la Croix-Blanche ;
3. de valider le projet routier et de lever les oppositions y relatives ;
4. de recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier, et dans le cadre du plafond d'endettement ;
5. d'autoriser la Municipalité à porter ces dépenses à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  
  
Alain Monod



Le Secrétaire municipal  
  
Damien Bally

Annexe(s) :

- Formulaire de demande d'abattage et relevés ;
- Rapports d'examen préalable (DGMR) ;
- Plans des projets soumis à l'enquête publique ;
- Traitement des oppositions.